

2022/28/07/15

COMMUNE  
DE  
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 JUILLET 2022

**Date de convocation :**  
18/07/2022

**Convocation affichée le :**  
21/07/2022

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Procuration (s) : 5  
Votants : 27

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 05/08/2022.....  
Certifié exécutoire le 08/08/22  
Publié ou notifié le 08/08/22  
A GOURIN, le 08/08/2022  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**  
*Pas de site internet*

**L'an deux mille vingt-deux** à vingt heures trente minutes, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : BOURLÈS Christophe, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GRAND Mickaël, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOURLÈS Christophe à HENRY Catherine, POUPON Marie-Laure à JANNY Patrick, PERON Alan à LE GRAND Hicham, LE GRAND Mickaël à COUGARD Christelle, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**15- Avis du conseil municipal – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération de Roi Morvan Communauté en date du 2 juin 2022 ayant pour objet l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Depuis la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le projet de PLUI, arrêté par l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), est notifié aux communes membres qui doivent émettre leur avis dans un délai de trois mois. A défaut leur avis est réputé favorable.

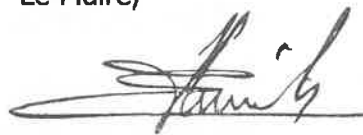
Les membres du conseil municipal ont été destinataires, le 27 mai 2022, par voie de mail, de la version du PLUi arrêtée et présentée au conseil communautaire du 2 juin 2022.

Après en avoir délibéré et au moyen d'un vote à main levée, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ, donne un avis favorable.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 28 juillet 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.